

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2019

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; SUSINI Vincent ; ELEGANTINI Murielle ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MURGIA Sandrine ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; PAOLI Roxane ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; ROSSINI Jean.

Était absent : FILIPPINI Marie-Laure ; ACHILLI Nadine ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; CASAMATTA-ANDREANI Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ;

Était représenté :

ACHILLI Nadine a donné pouvoir à FRATICELLI Jean-Jacques ;
FILIPPINI Marie-Laure a donné pouvoir à ANDREANI Agnulina ;
PIERI Pierre-Louis a donné pouvoir à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-pierre a donné pouvoir à SUSINI Vincent.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Monsieur SANTONI Louis secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUNETTI auxiliaire administrative.

DEL161219-10

OBJET : Changement des tarifs du télécentre « U SPAZIU » à compter du 1^{er} janvier 2020

- Vu la délibération DEL260216-03 prise lors du conseil municipal du 26 février 2016 relatif au fonctionnement du télécentre « U SPAZIU » et fixant les tarifs de location.

Il convient de changer les tarifs de location qui seront appliqués.

Le Maire propose les tarifs pour 2020, tels que figurant dans les tableaux ci-après :

1. Rez-de-chaussée (2 bureaux indépendants de 10 m²) – TARIF AU MOIS

Occupation	1 jour par semaine*	2 jours par semaine*	3 jours par semaine*	4 jours par semaine*	5 jours par semaine*
Bureau fermé	180 € HT	300 € HT	400 € HT	480 € HT	530 € HT

Nombre de conseillers	
En exercice : 27	
Présents : 21	
Votants : 25	
Absents : 06	
dont représentés : 4	

2. Rez-de-chaussée (salle de réunion)

Occupation	Heure (carnet de 5 heures)	Demi-journée de 4 heures	Journée de 09h à 18h
Salle de réunion rez-de-chaussée (capacité max 10 personnes)	90€ HT pour 5 heures Non consécutives soit 18 € HT / heure	60€ HT	100€ HT

3. Bureaux de passage - Collectifs Meublés à usage fixe ou nomade

Occupation ou Utilisation	Formule Nomade Ponctuelle
Postes de Travail Libre Service	HEURE : 7 € HT DEMI-JOURNEE (09h-12h ou 14h-18h) : 20 € HT JOURNEE 09h-18h (avec fermeture de 12h à 14h) : 35 € HT

Où l'exposé du maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les tarifs 2020 tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs 2020 tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

